
Mouvement du personnel de Seine-Maritime.

Numéro d'inventaire : 2012.02361 (1-7)

Auteur(s) : R. Delrieu

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique de Seine-Maritime (Rouen)

Date de création : 1954

Description : Pages dactylographiées et ronéotées

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3+3+12+2+7+7+14

Lieux : Seine-Maritime

DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
de la SEINE-INFÉRIEURE

22, Boulevard des Belges - ROUEN
Tél. RI 63-75

Ces instructions ne seront pas reproduites dans les années
à venir. Par conséquent elles doivent être soigneusement con-
servées dans les archives de l'école au même titre que le
bulletin départemental dont elles constituent un numéro spécial.

Rouen, Mars 1954

A communiquer à tout le personnel de l'école

MOUVEMENT DU PERSONNEL

PREMIER MOUVEMENT

Instructions à lire très attentivement

Les postulants sont invités à lire très attentivement les instructions ci-dessous et à s'y confor-
mer rigoureusement.

A cette première tranche du mouvement seuls les postes publiés peuvent être sollicités ; les
instituteurs qui auront obtenu un poste à ce mouvement pourront demander leur changement au 2^e
mouvement du personnel.

Les instituteurs et institutrices originaires de départements étrangers, les instituteurs et institu-
trices du département réintégrés après un congé pour convenances personnelles doivent avoir pris
possession de leurs fonctions avant le 26 avril 1954 pour pouvoir postuler au 1^{er} mouvement. Toute-
fois les instituteurs et institutrices originaires de départements étrangers qui seront intégrés en
Seine-Inférieure par permutation, même à compter de la rentrée scolaire ainsi que les institutrices
du département, mères de famille, réintégrés après un congé pour convenances personnelles, peuvent
participer à ce premier mouvement.

Pour cette première tranche de mouvement sont déclarés vacants et portés sur la liste ci-jointe :

A) Les postes créés par décision ministérielle :

1^o occupés pendant l'année scolaire en cours :

- a) par des instituteurs et institutrices remplaçants ;
- b) par des instituteurs ou des institutrices titulaires nommés à titre provisoire ;

2^o découverts :

- a) par des instituteurs ou des institutrices qui ont sollicité un congé pour convenances
personnelles ou leur admission à la retraite ;
- b) par des instituteurs appelés au Service militaire.

B) Les postes ouverts à titre provisoire et pourvus à titre provisoire.

C) Les postes réservés

- a) à des instituteurs en congé de longue durée ;
- b) à diverses autres catégories d'instituteurs titulaires (délégués dans d'autres ordres
d'enseignement ou mis à la disposition des divers services relevant de la Direction de
l'Éducation Nationale).

Ces postes seront attribués à titre essentiellement précaire aux instituteurs et institu-
trices qui en feront la demande expresse en portant à la suite du poste demandé la
mention : « Poste de la Catégorie C ». Chacun des postes de cette catégorie ne sera
attribué qu'à un instituteur ou une institutrice qui aura indiqué expressément « Poste
de la Catégorie C ».

Ils ne seront pas remis en compétition lors des prochains mouvements du personnel,
mais devront toutefois être obligatoirement restitués à leurs titulaires à leur retour,
même si celui-ci intervient en cours d'année scolaire.

1. — *Nominations à titre provisoire* (classes créées officiellement et classes provisoires).

Les instituteurs nommés à titre provisoire dans les classes créées officiellement doivent obliga-
toirement solliciter soit leur maintien au poste qu'ils occupent, soit leur nomination définitive dans
un autre poste.

1j

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA
SEINE-INFERIEURE

1er Bureau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATIONS DE STAGIAIRE

ELEVES-MAITRES ET ELEVES-MAITRESSSES

Sont nommés à titre provisoire quant à la résidence:

M.M. Balhache	Bolbec (Corneille) Adj.
Boulanger	Rouen (Pottier) Adj.
Defrance	Le Tréport Adj.
Depresle	Oissel (Mongis) Adj.
Déville	St-Pierre-lès-Elbeuf Adj.
Duhamel	Sotteville-lès-Rouen (Renan) Adj.
Gentois	Oissel (Mongis) Adj.
Guillotte	Amfreville-la-Mivoie Adj.
Lebourg	St-Romain-de-Colbosc Adj.
Le Roux	Darnétal Adj.
Mercier	Monville Adj.
Métayer	Ellosseville-Bonsecours Adj.
Miclot	Oissel (Jaurès) Adj.
Pujo	Le Trait Adj.
Quosnel	St-Etienne-du-Rouvray (J. Jaurès) Adj.
Sougey	Rouen (Mullot) Adj.
Vuillet	Rouen (Mullot) Adj.
Durand	Yvetot Adj.
Mlles	
Aguerre	Le Trait (g) Adj.
Albin	Rouen (Houdemare) Adj.
Bachelierie	Grand-Couronne (cl. enfantine) Adj.
Bollin	Haussez Adj.
Bassaler	St-Romain-de-Colbosc Adj.
Batard	Gruchet-le-Valasse Adj.
Bernot	Elbeuf (Thuit-Anger) maternelle Adj.
Bidaud	St-Malery-en-Caux (C.C. lettres) Adj.
Bilon	Dieppe (Jaurès) cl. prov. adj.
Bouillon	Le Houllme (cl. enf.) adj.
Bréard	Servic (Macé) cl. enf. adj.
Bredel	Rouen (Mullot) G adj.
Caron	Pavilly (C.C.Lettres) cl. prov. adj.
Claverie	Harfleur Adj.
Converset	Schurs Adj.
Delaunay	Bolbec (Ferry) adj.
Delestre	Havre (Massillon) Adj.
Donis	Rouen (Houdemare) Adj.
Desjardins	Forges-lès-Eaux Adj.
Dubois	Lanquetot Adj.
Dupuis	Yerville Adj.
Fils	Aumale (mat) Adj.
Fourcade	Rouen (Mullot) G Adj.
Gatipon	Le Havre (L. Blanc) Adj.
Granger	Dieppe (Ferry) Adj.
Guédon	Cléon Adj.
Guérard	Petit-Quevilly (Jaurès) mat Adj.
Guillemin	Rouen (Carpentier) mat. Adj.

....

Lj

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA
SEINE-INFÉRIEURE

1er Bureau

Rouen, le 7 Mai 1954

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure
à Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices

PREMIER MOUVEMENT DU PERSONNEL 1954

Nom du candidat	Résidence actuelle	Nouvelle désignation	Qualité	En remplacement de
M. Lefebvre	Arques-la-Bataille Dr	Le Havre (Maridor)	Dir.	M. Flamand, nommé provisoirement
M. Géré	Rouen (TH. Corneille) Dr	Rouen (Michelet)	Dir.	M. Fache retraité
Mme Navarre	Arques-la-Bataille Dce	Dieppe (Fénelon) CC	Dir.	Mme Carnoy, retraitée
Mlle Le Dizès	Havre (Joffre) Dce	Le Havre (P. Bert)	Dir.	poste créé
Mme Torché	Havre (L. Blanc) Dce	Le Havre (Maridor)	Dir.	Mme Mirebeau, retr.
Mme Fanchon	Monville Dce	Pt-Quevilly (J. d'Arc)	Dce	Mme Lemoine, retr.
Mme Carlier	Rouen (Arago) Dce	Rouen (V. Hugo)	Dce	Mme Giacobbi, retr.
M. Lefebvre	NE de Franqueville C.E.	Le Trait	Dir.	M. Hauchecorne, retr.
M. Briancan	Caudebec-lès-Elbeuf Dr (V. Hugo)	Rouen (Grieu)	Dir.	poste créé
M. Bascou	Etretat Dr	Barentin (France)	Dir.	M. Ballue, retraité
M. Favrie	Havre (Observatoire) adj	Confreville-l'Orcher (Gondouin)	Dir.	M. Didier, remplaçant
M. Sahut	Gommerville C.E.	Bretteville	Dir.	M. Delacour, retraité
M. Lecointre	St-Martin-du-Manoir C.E.	Fauville	Dir.	M. Salomé, nommé prov.
M. Conrié	Neuville-lès-Dieppe (P. Bert) adj	Boisguillaume (Mt- Fortin)	Dir.	M. Roux, retraité
Mme Hubaut	Eu Dce	Dieppe (Janval-Ferry)	Dir.	Mme Maffre, en congé
Mme Bompont	Grand-Couronne Dce	Rouen (Sapins)	Dir.	Mme Tourneur, retr.
Mme Lesouëf	St-Léonard Dce	Bolbec (Fauquet)	Dir.	Mlle Benquet, nommée provisoirement
Mlle Charlet	St-Aubin-lès-Elbeuf Dce	Rouen (Grieu)	Dir.	poste créé
Mme Quéron	St-Saëns Dce à titre provisoire	maintenue définitivement		
Mme Lemaire	Isneauville Dce	Mt-St-Aignan (Berthelot)	Dir.	Mme Auger, retraitée
Mlle Ayot	Sauqueville C.E.	St-Aubin-sur-Scie	Dir.	Mlle Papy, remplaç.
Mlle Beauné	Haussez Dce à titre provisoire	maintenue définitivement		
Mme Boust	St-Aubin-Celloville C.E.	St-Jacques-sur-Darnétal	Dir.	Mme Godefroy, nommée provisoirement
Mme Dubosq	Mauquenchy adj	Orival	Dir.	Mlle Eudes, retr.
M. Lebrun	La Poterie-Cap-d'Antifer C.E. à titre provisoire	nommé définitivement		